

M. McCain: Madame le Président, on entend fréquemment des députés s'interpeller. Je le déplore et, pour ma part, je me suis rarement prêté à ce jeu. Seulement, un député qui a la parole et qui veut faire taire un autre député porte atteinte, à mes yeux, madame le Président, aux privilèges de ce dernier, et j'estime avoir le droit de réclamer que le député retire ses propos et s'excuse.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Ce n'est pas la première fois que j'entends l'expression à la Chambre. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de procéder, mais j'ai entendu l'expression plusieurs fois ici, et quoi qu'en pense le député, l'expression est acceptée. La parole est au député d'Athabasca (M. Shields).

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, pour vous aider à rendre votre décision sur le rappel au Règlement, je vous signale que je n'ai pu entendre les services du greffe vous communiquer les résultats du vote, bien que je me trouve à proximité du fauteuil. En général, quand je tends l'oreille, je peux vous entendre converser avec le personnel du greffe lorsque les micros sont fermés, du fait même que je me trouve à proximité du fauteuil. Je ne vous ai pas entendu déclarer que la motion avait été rejetée et, en conséquence, j'espère que vous allez reconnaître le bien-fondé de l'objection du leader conservateur à la Chambre.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame le Président, à mon avis, tout ce débat est issu de notre méfiance les uns envers les autres. Je crois qu'il devrait être entendu à la Chambre que tout le monde dit vrai et que personne ne tente d'induire la Chambre en erreur. Aujourd'hui, nous avons entendu des députés parler d'irrégularités, de rappels au Règlement et de questions de privilège. Nous entendons maintenant mon ami, le député du Yukon (M. Nielsen) parler de certains de ses collègues qui connaissent mal le Règlement et la procédure. Personne ne peut certes accuser notre bon ami le député du Yukon de ne pas connaître le Règlement.

M. Nielsen: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) le fait constamment.

M. Ethier: Au contraire, je voudrais le féliciter de connaître si bien le Règlement et la procédure. Je voudrais cependant aborder un point dont on n'a dit mot cet après-midi, une chose que le député du Yukon a passé sous silence de même que tous les députés de son parti, c'est-à-dire, madame le Président, les abus, plus particulièrement, l'abus qui est fait du Règlement, des privilèges des députés, du poste et des titres de certains députés, notamment ceux de chefs de l'opposition et de leaders parlementaires.

M. Nielsen: Et de ministres de l'Agriculture.

M. Ethier: Et aussi un abus de la confiance que les députés ressentent les uns envers les autres. A ce sujet, madame le Président, je vous rappelle la motion dont la Chambre était saisie hier et qui est à l'origine des protestations du député du

Recours au Règlement—M. Nielsen

Yukon. A mon avis, cette motion a été proposée, peut-être de bonne foi . . . Je regrette que mon ami du Yukon s'en aille, car cela le concerne.

M. Jarvis: Je lui en parlerai, car je prends des notes.

M. Ethier: Quand le député du Yukon a proposé, aux termes de l'article 29 du Règlement que son collègue de Calgary-Centre (M. Andre) ait la parole, il était dans l'erreur. Pour avoir la parole, le député de Calgary-Centre aurait dû être debout à sa place. Je peux affirmer qu'il n'était pas à sa place, et j'ai la conviction que le député du Yukon n'a pas voulu induire la Chambre en erreur. C'est un vrai gentleman qui ne se comporterait pas de cette façon et il voudra sûrement rétablir les faits.

Quand vous avez donné la parole au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), madame le Président, j'étais à ma place et j'écoutais attentivement le député du Yukon, car il avait fait allusion à moi à deux reprises en parlant du temps où j'occupais le fauteuil de la présidence. Je sais parfaitement bien que le député de Calgary-Centre ne cherchait pas à obtenir la parole. Le député du Yukon est dans l'erreur et je ne lui demande rien de plus que d'admettre qu'il a fait erreur hier. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je suis persuadé que le député ne voudrait pas que des inexactitudes paraissent au compte rendu. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) prenait la parole au sujet de la question de privilège que j'avais soulevée, et je l'ai vu se lever au moment où le leader à la Chambre invoquait l'article 29 du Règlement.

● (1730)

Je veux simplement rectifier le compte rendu à propos de ce qu'a dit le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier). Le député de Calgary-Sud était à sa place.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, en dépit de ce qu'il a dit, je suis sûr que le député parlait de moi, le député de Calgary-Centre, et non du député de Calgary-Sud.

J'étais très certainement à ma place. J'essayais sans aucun doute d'obtenir la parole. Madame le Président me l'a accordée. C'est à ce moment-là, après cela, que le leader du parti progressiste conservateur à la Chambre a proposé une motion en vertu de l'article 29 du Règlement. Je regrette, mais le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) fait bel et bien erreur lorsqu'il prétend que je n'étais pas, comme je devais l'être, à ma place à ce moment-là.

M. Gordon Towers (Red Deer): J'aimerais ajouter quelque chose à ce propos, madame le Président. Il est malheureux que nous n'ayons pu entendre le résultat hier soir. Comme vous pouvez le constater, je suis assez près de vous pour entendre ce que vous dites ordinairement. Pour tout dire, c'était la première fois depuis 10 ans que je suis député que je n'ai pas pu entendre le résultat du vote.